

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	CPGR/87/7 Décembre 1986
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

Point 7 de l'ordre du  
jour provisoire

F

COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Deuxieme session

Rome, 16-20 mars 1987

CONSERVATION IN SITU DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Application des recommandations de la premiere session  
de la Commission

Table des matieres

	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2
II. MESURES PRISES DEPUIS LA PREMIERE SESSION DE LA COMMISSION	3
III. ACTION FUTURE SUGGEREE	4 - 5
IV. CONCLUSIONS	6 - 8
LISTE DES SIGLES	



## I. INTRODUCTION

1. A sa première session tenue en mars 1985, la Commission FAO des ressources phytogénétiques a reconnu le rôle important de la conservation in situ (en milieu naturel) des ressources phytogénétiques et a demandé que l'attention voulue soit accordée à cette stratégie dans le Programme de travail futur de la Commission. Reconnaisant que la conservation in situ des espèces et des écosystèmes doit être envisagée dans le contexte de la planification générale de l'utilisation des terres, elle a insisté sur le fait que les activités menées dans ce domaine doivent permettre de répondre aux besoins courants des populations locales, tout en sauvegardant les ressources pour les générations futures.

2. Conformément aux observations ci-dessus, la Commission a recommandé que l'on renforce les activités dans le domaine de la conservation in situ et, en particulier, celles qui ont pour but d'appeler l'attention sur l'importance de cette question, la diffusion de l'information ainsi que la formation et la recherche. En outre, la Commission a demandé à la FAO de mettre l'accent de façon croissante sur l'aide aux pays en développement pour l'élaboration et l'exécution de projets viables de conservation in situ, ainsi que pour le financement de ces projets. Ce faisant, il fallait accorder l'attention voulue non seulement à la conservation in situ d'espèces apparentées à des plantes cultivées et d'essences forestières d'importance économique, mais aussi aux autres plantes qui fournissent des produits importants, tels que fruits, fourrages ou médicaments, et qui assurent la stabilisation de l'environnement.

## II. MESURES PRISES DEPUIS LA PREMIERE SESSION DE LA COMMISSION

3. Les mesures prises par la FAO et d'autres organisations internationales en coopération avec les instituts nationaux pour donner suite aux recommandations formulées par la Commission sont les suivantes <sup>1/</sup>:

- i) Préparation d'un manuel pratique sur la conservation in situ des ressources phytogénétiques en collaboration avec les autres membres du Groupe de la conservation des écosystèmes (Unesco, PNUE, UICN), à l'intention des décideurs et du public informé. Ce manuel (dont la publication est prévue en 1987) se fonde en grande partie sur des monographies concernant l'état actuel de la conservation in situ et les activités en cours dans ce domaine, qui avaient été demandées à sept instituts et spécialistes <sup>2/</sup>. En plus de ce manuel, qui traite de toutes les espèces végétales, le CIRP et l'UICN préparent actuellement une brochure d'information qui portera essentiellement sur la conservation in situ des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées.

---

<sup>1/</sup> Voir page 5 l'explication des abréviations.

<sup>2/</sup> Ces sept monographies sont les suivantes: Argentine: légumineuses fourragères; Brésil: végétation ligneuse naturelle; IRRI, Philippines: riz; Maurice: flore endémique indigène; Mexique: teosinte; Sri Lanka: plantes médicinales; Zambie: tek de Zambie.

- ii) Préparation et élaboration de directives FAO/PNUE sur les méthodes de gestion en matière de conservation in situ de la variation génétique inter et intra-spécifique des espèces ligneuses, notamment dans les zones tropicales; et assistance pour l'établissement d'activités pilotes dans quatre pays (Cameroun, Malaisie, Pérou, République démocratique populaire du Yémen). Ces projets pilotes portent essentiellement sur un certain nombre d'espèces végétales importantes qui, selon les pays intéressés, présentent une valeur socio-économique effective ou potentielle; et ils accordent l'attention voulue aux priorités tant internationales que nationales et locales.
  
- iii) Prospections géno-écologiques et écogéographiques pour un certain nombre d'espèces, dans le but d'élaborer des programmes de conservation fondés sur des bases biologiques sûres. De telles prospections comprennent un projet UICN/CIRP/WWF sur les manguiers sauvages en Indonésie (Kalimantan) avec une extension des prospections du WWF/Malaisie à la Malaisie (Sabah et Sarawak); une prospection CIRP/Unesco des espèces de Prunus en Europe; des prospections sur Acacia et Prosopis en Asie du Sud, au Proche-Orient, en Afrique et en Amérique latine (FAO, en collaboration avec des instituts nationaux de l'Inde, du Pakistan, de la République démocratique populaire du Yémen, du Soudan, du Sénégal, du Mexique, du Pérou et du Chili); des prospections sur le karité (Butyrospermum parkii) et le nété (Parkia biglobosa) au Burkina Faso et sur Hippophae spp. en Chine (FAO, en collaboration avec les institutions nationales).
  
- iv) Mise en route de projets pilotes FAO et FAO/PNUE de recherche visant à déterminer la variation, les méthodes d'amélioration, la phénologie et les besoins d'exploitation d'un certain nombre d'espèces tropicales au Brésil, au Cameroun, en Malaisie et au Pérou. Les résultats de ces projets permettront d'établir sur des bases solides des recommandations concernant la conservation in situ des espèces étudiées ainsi que d'autres espèces biologiquement similaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones protégées; et aussi leur exploitation systématique au profit des générations actuelles et futures.
  
- v) Renforcement du réseau international de zones protégées, grâce à la mise en route d'un projet latino-américain FAO/PNUE d'aide à la création et à la gestion de zones protégées et à la conservation in situ des ressources génétiques, y compris l'organisation en 1987 d'une session d'étude sur ce sujet au Pérou. Promotion et expansion du réseau de réserves de biosphères de l'Unesco.
  
- vi) Elaboration par la FAO de propositions de projets sur la conservation et la bonne utilisation des ressources génétiques des espèces ligneuses dans les zones sahélienne et nord-soudanienne de l'Afrique; ainsi qu'en Asie du Sud et du Sud-Est (les activités de terrain commenceront en 1987).

- vii) Elaboration, diffusion et mise en route du Plan d'action forestier tropical de la FAO, cadre conceptuel destiné à renforcer et à harmoniser la coopération internationale dans le domaine de la conservation, de la valorisation et de l'exploitation systématique des forêts et des arbres. Le Plan d'action forestier tropical, qui a été largement adopté par les pays tropicaux, les organisations internationales et la communauté internationale de donateurs comprend, parmi ses cinq priorités, la conservation des écosystèmes forestiers tropicaux.
  
- viii) Organisation d'un stage de courte durée sur la conservation in situ à l'Université de Birmingham, Royaume-Uni, avec l'assistance du CIRP.
  
- ix) Diffusion d'informations sur la conservation in situ dans un numéro spécial du Bulletin FAO "Ressources génétiques forestières" et dans le Guide FAO en matière de conservation No 9 "Manuel d'opérations pour un système de zones protégées". Poursuite de l'aide de l'UICN aux pays pour la préparation de recueils de données sur les espèces végétales en danger, vulnérables et rares au niveau national; ainsi que d'un recueil de données sur les sites naturels des végétaux (qui sera publié en 1987), identifiant les sites et les types de végétation dont la conservation est prioritaire. Publication du Recueil de données FAO sur les essences et provenances d'arbres et d'arbustes en danger (mi-1987).
  
- x) Tenue de la 6ème session du Groupe FAO d'experts des ressources génétiques forestières et de la seconde réunion du Groupe de travail ad hoc sur la conservation in situ des ressources phytogénétiques du Groupe de la conservation des écosystèmes, sous la présidence de la FAO. Le groupe d'experts nommé en premier examine l'action et les priorités surtout au niveau national/régional, alors que le Groupe de travail ad hoc a pour but d'harmoniser les activités des organisations internationales s'occupant de conservation des ressources génétiques. Dans le cadre de ce Groupe de travail ad hoc, on prévoit en 1987 la tenue de sessions d'étude sur la conservation et l'exploitation rationnelle de plantes médicinales (Thaïlande), en collaboration avec l'OMS et peut-être avec l'ONUDI; et sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques (Maroc).

### **III. ACTION FUTURE SUGGEREE**

4. Conformément aux recommandations de la première session de la Commission des ressources phytogénétiques (mars 1985) et de son Groupe de travail (juin 1986), l'action au niveau national devrait continuer à être orientée en priorité dans les domaines suivants: i) Identification des espèces à conserver en priorité et évaluation et cartographie de leur diversité génétique intra-spécifique; ii) estimation de la valeur des zones protégées existantes pour la conservation des ressources génétiques et choix et délimitation d'autres sites pour la conservation en cas de besoin; iii) mesures visant à assurer que la gestion des zones protégées comprend la conservation des ressources génétiques des espèces et

écosystèmes visés, et que les méthodes généralement utilisées d'aménagement des forêts et des espaces naturels sont compatibles avec les objectifs de l'utilisation et de la conservation systématiques.

5. La FAO devrait continuer à servir de point central pour i) fixer les priorités, en fonction des informations fournies par les pays et des recommandations formulées par ses organes statutaires; ii) aider les pays à élaborer des programmes de conservation viables et judicieux, tenant compte des aspects juridiques, techniques et socio-économiques; iii) stimuler la collaboration entre les pays voisins et les pays ayant des conditions écologiques similaires; et iv) diffuser l'information technique. Il faudrait exploiter au maximum les possibilités qu'offrent des programmes comme le Plan d'action forestier tropical de la FAO, le Plan d'action pour les réserves de biosphère de l'Unesco et le Plan d'action de Bali de l'UICN pour promouvoir une action dans le domaine de la conservation des ressources génétiques et pour obtenir des financements.

#### IV. CONCLUSIONS

6. La poursuite durable du développement agricole dépend d'une bonne gestion des ressources génétiques des plantes cultivées et des autres espèces végétales utiles et, en particulier, de la conservation des ressources naturelles et de leur patrimoine génétique dans des zones de conservation in situ qui présentent une évolution dynamique.

7. La conservation in situ nécessite l'identification et l'échantillonnage des espèces végétales importantes et leur gestion en peuplements naturels de dimension suffisante, ainsi que l'identification de leur distribution et leur quantification afin de préserver leur diversité génétique. Si l'on dispose de connaissances biologiques adéquates, la conservation in situ des ressources génétiques est compatible avec la production soutenue de biens et de services.

8. On a fait certains progrès ces dernières années dans l'identification des espèces prioritaires, la diffusion de l'information, l'information du public et la coordination du travail des organisations internationales s'occupant de conservation des écosystèmes et des ressources génétiques. Cependant, il faudra encore accroître considérablement les efforts pour mettre en oeuvre des projets pilotes interdisciplinaires intégrés au niveau national et au niveau subrégional; il en va de même dans les domaines de la formation et de la recherche.

**LEGENDE DES ABREVIATIONS**

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CIRP	Conseil international des ressources phytogénétiques (organe subsidiaire du GCRAI)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OMS	Organisation mondiale de la santé
WWF	Fonds mondial pour la nature